

Faculté de droit
Institut de Droit et de l'Economie des Affaires (IDEA)

M1 Droit Public des Affaires
Année universitaire 2024/2025

- Vu le code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 au diplôme national de master
- Vu l'arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Vu le règlement général applicable au grade de Master de la Faculté de Droit

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A LA PREMIERE ANNEE DE MASTER RELEVANT DE DROIT PUBLIC DES AFFAIRES Année 2024-2025			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseigne- ment	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
COURS COMMUNS			
Droit du Contentieux Administratif (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Droit de l'Urbanisme Réglementaire (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Droit du Contentieux Constitutionnel (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
COURS PROPRES AU DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (DPA)			
Droit des Collectivités Territoriales et des Intercommunalités (cours)	20 H	3	Ecrit de 1h
Droit des contrats publics (anglais)	15 H	2	Contrôle continu
Droit Européen de la concurrence (cours)	24 H	3	Examen sur table + épreuve orale
Droit des Contrats Publics (cours)	40 H	6	Cas pratique 2 h
Droit des aides d'Etat (cours)	24 H	3	Cas pratique 2 h + exposé oral 1h
Pratique du Contentieux Administratif (cours)	20 H	2	Cas pratique 2 h
Droit de la régulation	20 H	2	Cas pratique, dissertation ou épreuve orale
TOTAL SEMESTRE 1	268H	30	

SEMESTRE 2			
COURS COMMUNS			
Droit de l'Environnement (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Procédure Administrative non Contentieuse (cours)	20 H	2	Ecrit de 1h
COURS PROPRES AU DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (DPA)			
Droit de l'Urbanisme opérationnel (cours) (non mutualisés)	30 H	4	Cas pratique 2 h + exposé oral 1h
Comptabilité Publique et Privée (cours)	20 H	2	Etude de cas
CEDH et Droit Public (cours)	20 H	3	Dissertation 3h + exposé oral 1h
Droit des Entreprises Publiques et Locales (cours)	20 H	4	Cas pratique 2 h
Passation des Marchés Publics (cours)	20 H	4	Cas pratique 2h + intervention orale
Passation des Concessions de Services (cours)	20 H	4	Cas pratique 2h + intervention orale
Exécution des Marchés Publics (cours)	20 H	4	Cas pratique 2h + intervention orale
TOTAL SEMESTRE 2	265H	30	

2

- Les enseignements sont organisés intégralement en présentiel. Cette modalité s'applique également aux reprogrammations éventuelles en cas d'annulation de cours.
- Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières ; les épreuves pourront notamment être organisées à distance si la situation sanitaire l'exigeait.
- Les résultats semestriels ne se compensent pas de sorte que les étudiants doivent, pour valider le Master 1 de droit public des affaires, obtenir la moyenne dans les deux semestres.